

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D’AUGE

Délibération N° 10.06.2024 / 09

LUNDI 10 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 26
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **10 Juin**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Colette FONTAINE, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jean-Louis DESMONTS, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mr Michel PITARD, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mme Isabelle VAN DER TUIJN
- Mr Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mr François GILAS.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Géraldine DE BONAFOS
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Marianne FLORAT
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Philippe GUILLEMOT
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Pascale PAYNEL est désignée secrétaire de séance.

SIGNATURE DU CONTRAT DE SECURITE AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LE CADRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN

La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, il s'agit d'un vecteur de qualité de vie pour les habitants de ces communes. C'est en ce sens que la direction générale de la Gendarmerie nationale a rejoint l'offre de services du programme Petites Villes de Demain en 2021. Il s'agit d'accompagner au mieux les élus du programme dans la construction d'une offre de sécurité sur mesure.

« *Force publique instituée pour l'avantage de tous* »¹, la Gendarmerie nationale a historiquement un lien de confiance fort avec la population grâce à son maillage territorial tricentenaire. Au-delà de l'entretien de leurs acquis, les brigades doivent réinventer leur

¹ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, article 12.

rapport à la population et au tissu local en s'adaptant aux évolutions de la société et des dynamiques territoriales.

Cet impératif est incarné au plus haut niveau par la politique publique de sécurité du quotidien. Celle-ci est déclinée au niveau du ministère de l'Intérieur par trois grandes orientations :

- Valoriser la méthode et l'engagement des services,
- Conforter la sécurité du quotidien en associant pleinement les gendarmes de terrain à l'élaboration des stratégies locales,
- Développer les démarches participatives avec la population.

Dans le département du Calvados, la stratégie est fondée en particulier sur l'empreinte au sol via des modes d'actions innovants et variés assurant la nécessaire visibilité de l'action. Celle-ci permet non seulement de protéger mais aussi de rassurer la population afin de lutter contre le sentiment d'insécurité et de délitement sociétal. Ces orientations sont complémentaires des autres priorités du gouvernement, la lutte contre les stupéfiants et les violences intra-familiales, qui doivent être les vecteurs d'orientation de la stratégie locale.

L'État, la commune de Livarot Pays d'Auge ainsi que l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité, se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la commune de Livarot Pays d'Auge. Leur volonté conjointe est incarnée par le présent contrat de sécurité, scellant des engagements réciproques au service du territoire.

Le contrat précise les engagements réciproques de l'État et de la collectivité cocontractante en matière de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de la convention d'adhésion signée entre les communes de Livarot Pays d'Auge, Orbec, Cambremer, Saint-Pierre-en-Auge, Mézidon Vallée d'Auge, la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et l'Etat en juin 2021.

Il vise particulièrement à :

- Préciser les engagements réciproques des parties,
- Définir le fonctionnement général du contrat.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 11 juin 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

